Renseignements importants concernant les cartes de crédit BMO

Les frais et les taux ci-dessous entrent en vigueur le **2 novembre 2026**, à moins d'indication contraire, et peuvent être modifiés. Les frais des cartes Mastercard[MD]* BMO en dollars US sont en dollars américains.

Taux d'intérêt annuel

Taux ordinaires :

Carte Mastercard BMO à taux préférentiel :

Achats, frais et autres sommes portées au compte :	**13,99 %**
Avances de fonds et transferts de solde :	**15,99 %**

Toutes les autres cartes de crédit Mastercard et Visa BMO :

Achats, frais et autres sommes portées au compte :	**21,99 %**
Avances de fonds et transferts de solde :	**23,99 %**
Avances de fonds et transferts de solde pour les résidents du Québec :	**21,99 %**

Taux applicables en cas de défaut de paiement :

Si, à **deux** reprises au cours d'une période de **douze** mois, vous ne faites pas votre versement minimal au plus tard à la date d'échéance du paiement et si vous ne le faites pas avant la date de préparation de votre prochain relevé, votre taux d'intérêt augmentera comme suit :

Cartes Mastercard BMO à taux préférentiel, Mastercard BMO Récompenses Bleu, Mastercard BMO Remises, Mastercard BMO Remises pour étudiants, Mastercard BMO Récompenses et Mastercard BMO en dollars US (y compris les cartes d'affinité) :

Achats, frais et autres sommes portées au compte :	**25,99 %**
Avances de fonds et transferts de solde :	**27,99 %**

Cartes de crédit BMO Visa, cartes Mastercard BMO VIPorter et cartes Mastercard BMO World et World Elite[MD]* (y compris les cartes d'affinité World) :

Achats, frais et autres sommes portées au compte :	**25,99 %**
Avances de fonds et transferts de solde :	**28,99 %**

Cette augmentation de taux d'intérêt prendra effet le **premier** jour de la période de relevé **suivant** le **deuxième** paiement non reçu et sera en vigueur pendant au moins **douze** mois.

Période sans intérêt et délai de grâce

Si vous payez votre solde dû en entier (ou votre solde total, pour les clients qui ont un programme de versements échelonnés portant intérêt) au plus tard à la date d'échéance, vous bénéficierez d'un délai de grâce sans intérêts d'au moins **21** jours sur les achats, les versements échelonnés (pour les clients qui ont un programme de versements échelonnés portant intérêt) et les frais figurant pour la première fois sur votre relevé de compte. Sinon, nous facturerons les frais d'intérêts de façon rétroactive à compter de la date à laquelle chacun des achats, des versements échelonnés (pour les clients qui ont un programme de versements échelonnés portant intérêt) et des frais ont été inscrits à votre compte jusqu'au jour où nous recevons le paiement intégral. Aucun délai de grâce sans intérêts n'est accordé pour les transferts de solde et les avances de fonds, y compris les opérations en quasi-espèces et les opérations de jeu.
Si vous ne payez pas votre solde dû en entier, le délai de grâce sera prolongé à au moins **25** jours sur votre prochain relevé mensuel. Le délai de grâce sera rétabli à au moins **21** jours une fois que vous aurez payé votre solde dû en entier au plus tard à la date d'échéance suivante.

Calcul de l'intérêt

Nous calculons les intérêts imputés sur votre relevé mensuel comme suit :

- Nous ajoutons le montant portant intérêt qui est dû chaque jour et nous divisons le montant total par le nombre de jours compris dans la période du relevé. C'est votre solde quotidien moyen.
- Nous multiplions ce montant par le taux d'intérêt quotidien applicable. Puis, nous multiplions le montant obtenu par le nombre total de jours compris dans la période du relevé.

Lorsque plus d'un taux d'intérêt s'applique à votre compte, les intérêts sont alors calculés en fonction de votre solde quotidien moyen pour chacun de ces taux.

Paiement minimum

Si vous résidez à l'extérieur du Québec : Votre versement minimal sera de **10,00 $** plus, le cas échéant, les intérêts, les frais (excluant les intérêts et les frais du programme de versements échelonnés) et le total des versements mensuels pour le programme de versements échelonnés, ainsi que le plus élevé des montants suivants : (i) tout montant en souffrance sur votre relevé de compte; ou (ii) le montant par lequel votre solde total excède votre limite de crédit. Si votre solde dû est de **10,00 $** ou moins, vous devez le payer en entier.

Si vous résidez au Québec : Votre versement minimal correspondra au montant le plus élevé des montants suivants : (i) le total des versements mensuels pour le programme de versements échelonnés, plus **5,00 %** du solde dû (excluant les versements du programme de versements échelonnés), plus tout montant en souffrance sur votre relevé de compte; ou (ii) tout montant de votre solde total excédant votre limite de crédit; ou (iii) **10,00 $**. Si votre solde dû est de **10,00 $** ou moins, vous devez le payer en entier.

Opérations de change

Le taux de change utilisé pour convertir le montant d'une transaction en devises en dollars canadiens (pour les cartes en dollars canadiens) et en dollars américains (pour les cartes en dollars US) correspond au taux de change que nous devons payer au réseau de paiement à la date à laquelle la transaction est inscrite à votre compte, plus **2,50 %** pour les achats et moins **2,50 %** pour les remboursements.

Si vous avez la carte BMO eclipse Visa Infinite Privilege* : les frais de conversion de devises sont de **0,00 %**.

Frais annuels

Les frais annuels sont facturés à votre compte au cours de la période couverte par votre **premier** relevé mensuel suivant la date d'ouverture de votre compte, même si la carte n'a pas été activée. Ils sont ensuite facturés chaque année. Si vous transférez votre compte à un autre produit, les frais annuels sont facturés à votre compte au cours de la période couverte par votre **premier** relevé mensuel suivant la date de transfert. Ils sont ensuite facturés chaque année.

Frais annuels	Montant	Montant par carte additionnelle
Carte BMO eclipse Visa Infinite Privilege	**599,00 $**	**99,00 $**
Carte Mastercard BMO VIPorter World Elite	**199,00 $**	**75,00 $**
Carte Mastercard BMO Ascend World Elite	**150,00 $**	**50,00 $**
Carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite	**150,00 $**	**50,00 $**
Carte Mastercard BMO Remises World Elite	**139,00 $**	**50,00 $**
Carte BMO eclipse Visa Infinite*	**120,00 $**	**50,00 $**
Carte Mastercard BMO VIPorter World	**89,00 $**	**35,00 $**
Carte Mastercard BMO VIPorter	**89,00 $**	**35,00 $**
Carte Mastercard BMO Remises World	**79,00 $**	**35,00 $**
Carte Mastercard BMO en dollars US	**49,00 $**	**–**
Carte Mastercard BMO à taux préférentiel	**29,00 $**	**–**

Autres frais

Ces frais sont portés à votre compte le jour même de l'opération ou de l'éventualité :

Frais de dépassement de limite – Frais facturés le jour où le solde actuel dépasse votre limite de crédit, et au début de chaque période de facturation subséquente tant que votre solde demeure supérieur à la limite[1].	**29,00 $**
Frais pour paiement refusé – Frais facturés pour chaque paiement refusé par votre institution financière ou chaque chèque Mastercard refusé en raison de l'insuffisance du crédit disponible dans votre compte, le jour où le paiement ou le chèque est refusé[1].	**48,00 $**
Frais pour carnet de chèques personnalisés Mastercard.	**10,00 $**
Frais pour toute demande de bordereau d'opération[1], de duplicata de relevé mensuel, ou de chèque.	**5,00 $**
Frais pour les avances de fonds, les opérations en quasi-espèces et les paiements de factures à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Les frais vous seront facturés lorsque l'opération sera inscrite à votre compte[2].	**1,00 %** ou **5,00 $** minimum
Frais d'inactivité – Frais imputés à la date de votre relevé si vous avez un solde créditeur et si votre compte est inactif (absence de débits, de crédits, d'intérêts et de frais) pendant **douze** mois consécutifs.	Le montant le moins élevé entre **10,00 $** et le solde créditeur

Frais promotionnels pour les transferts de solde et les chèques Mastercard :

Frais pour chaque transfert de solde et chèque – Le montant exact des frais vous sera communiqué lorsque l'offre promotionnelle vous sera présentée et les frais vous seront facturés lorsque l'opération sera inscrite à votre compte.	Jusqu'à **5,00 %**

Frais de programme de versements échelonnés :

Frais pour chaque programme de versements échelonnés (s'il y a lieu)[1] : facturés mensuellement sur votre relevé de compte. Les frais exacts correspondront à un pourcentage de votre capital et seront divulgués lorsque le programme de versements échelonnés sera établi. Ne s'applique pas aux programmes de versements échelonnés portant intérêt[3].	Jusqu'à **2,00 %**

BMO

1 Ne s'applique pas aux résidents du Québec.

2 Les frais ne s'appliquent pas aux paiements effectués directement chez un commerçant par prélèvement automatique ou par factures périodiques, ou aux paiements uniques. Les frais de 1 % sont fondés sur le montant de la dernière transaction inscrite à votre compte, y compris les frais ou la conversion de devises, s'il y a lieu.

3 Si vous convertissez une transaction en un programme de versements échelonnés portant intérêt, les intérêts seront facturés conformément aux modalités du programme de versements échelonnés.

MD* Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

* Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

Porter et VIPorter sont des marques de commerce déposées de Porter Aviation Holdings Inc., utilisées sous licence.

26-1114